

Accord canado-yougoslave sur la protection des investissements

Les liens économiques et commerciaux entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie ont été renforcés par la signature, en décembre à Belgrade, d'un accord sur la protection des investissements. Relié directement au programme d'assurance investissements à l'étranger administré par la Société d'expansion des exportations (SEE), cet accord vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt même des deux pays.

M. James G. Harris, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, et M. Petar Kostic, membre du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie et secrétaire fédéral des finances, ont signé l'accord.

La Yougoslavie est le premier pays européen à signer un Accord sur la protection des investissements avec le Canada, lequel a déjà signé 27 accords de cette nature avec des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles, et du Pacifique. Des négociations continuent avec 21 autres pays.

Présence du Canada à l'Université de Makérére (Ouganda)

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) coopérera avec des universités canadiennes pour aider l'Université de Makérére à rétablir l'enseignement supérieur en Ouganda.

L'aide canadienne, coordonnée par le Secrétariat pour le développement international de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), consistera en la prestation à court terme des services d'un certain nombre de spécialistes et de scientifiques canadiens de haut niveau, qui participeront à la reprise de certaines facultés à Makérére ainsi qu'à la mise à jour des programmes d'études et des techniques. La direction des Organisations non gouvernementales (ONG) de l'ACDI versera \$99 190 en faveur du projet.

Makérére, jadis considérée comme l'une des meilleures universités de l'Afrique tropicale, a fait l'objet de perturbations, d'actes de vandalisme et de négligences au cours des années 70 et pendant les désordres de la libération. Isolée de tout contact avec le monde extérieur pendant plusieurs années, elle fonctionnait

actuellement dans des conditions difficiles, dues notamment à une pénurie aiguë de personnel (à la faculté de médecine, par exemple, seulement 30 p. cent des postes sont actuellement comblés). Makérére est un lieu important d'enseignement supérieur et elle a un rôle à remplir comme centre de formation avancée pour les étudiants des autres pays d'Afrique.

Dans le passé, l'aide canadienne consentie à l'Université de Makérére s'est concentrée dans les domaines de l'agriculture et des sciences vétérinaires; l'institution a, en outre, bénéficié d'une collaboration étroite avec l'Université de la Saskatchewan à Regina et celle de Guelph (Ontario). Le nouveau projet, grâce auquel on pourra adapter progressivement l'aide canadienne aux besoins les plus pressants, devrait permettre à Makérére d'établir des liens variés et nombreux avec des institutions canadiennes pendant cette période difficile de reconstruction qui s'étendra sur les deux ou trois prochaines années.

Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Le Canada a appuyé la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

L'adoption de la Convention vient couronner plusieurs années d'effort, de collaboration et de négociation de la part des représentants de pays appartenant à des cultures et à des civilisations très diverses. La Convention, qui marque un jalon important dans la voie du partage égal des droits et des responsabilités entre l'homme et la femme, souligne à l'intention des gouvernements les objectifs à poursuivre dans les domaines politique, social, économique et culturel afin d'assurer l'avancement et le plein épanouissement des femmes.

Aux Nations Unies, le Canada a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la Convention en participant activement aux travaux des groupes et comités spéciaux mis sur pied à cette fin.

Une bonne partie des domaines visés dans la Convention relevant de la juridiction des provinces, le gouvernement fédéral se propose d'entamer un processus de consultation avec celles-ci afin d'examiner les possibilités permettant au Canada de devenir partie à la Convention.

L'ACDI appuie les activités de l'industrie canadienne en Bolivie

A la demande du gouvernement de la Bolivie, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournira \$248 000 pour la réalisation d'une étude visant à évaluer les méthodes de rationalisation des achats de matériel et des systèmes de communication au sein de la société minière d'État (Comibol) de ce pays. Le gouvernement de la Bolivie a indiqué qu'il investirait \$100 millions dans de l'équipement minier, et le Canada devrait tirer profit d'une partie importante des affaires qui en découleront.

L'étude sera effectuée par la firme Interimco International, dont le siège est à Ottawa, et elle sera financée par la direction de la Coopération industrielle de l'ACDI selon les modalités du Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) qu'elle vient de mettre sur pied.

En annonçant ce projet, le ministre d'État responsable de l'ACDI, M. Martial Asselin, a noté que le Canada, en particulier le Canada central, possède d'importantes capacités industrielles qui ne cessent de s'accroître dans le domaine de l'équipement minier souterrain, et que l'Amérique latine représente un marché potentiel extraordinaire pour ces fournisseurs.

Ventes de poisson

Les ventes directes de poisson aux bateaux étrangers seront permises en 1980 dans le cas des prises que ne pourra absorber le secteur canadien du traitement et de la commercialisation, a annoncé dernièrement le ministre des Pêches et des Océans, M. James A. McGrath.

Les accords de cette nature pourront être conclus par les associations de pêcheurs et de producteurs. Les espèces et les quantités seront déterminées par le Ministère, en consultation avec les administrations provinciales et les représentants des pêcheurs et des producteurs.

Depuis plusieurs années déjà, ces ventes de bateau à bateau étaient permises lorsqu'il fallait trouver d'autres débouchés pour les prises. L'énoncé de politique du Ministre, pour 1980, fait suite à une étude exhaustive de ces accords, réalisée l'automne dernier par des représentants du Ministère, en consultation avec les parties intéressées.